

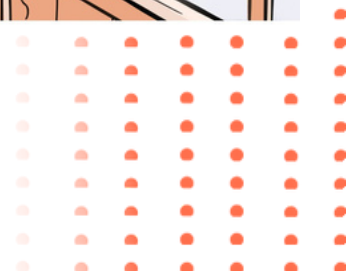
OFFRE DE FORMATION

**Maîtriser le volet « nuisances sonores » dans
les projets d'infrastructures de transport
routières - Initiation**



Aix en Provence

14 mai 2024





Le bruit routier est la première source de nuisance citée par les Français à leur domicile. Le Conseil National du Bruit (CNB) et l'Agence de la Transition écologique (ADEME) ont publié en juillet 2021 une nouvelle évaluation du coût social du bruit en France qui indique que le bruit des infrastructures de transport routières représente un coût de plus de 80 milliards d'euros par an.

Le bruit émis par les infrastructures de transport routières s'inscrit dans un corpus réglementaire ancien, cependant l'Autorité environnementale (Ae) pointe régulièrement les lacunes dans les études acoustiques, qui peuvent impacter directement la qualité de vie des riverains de ces projets.

Cette formation proposée en deux modules vous aidera à mieux appréhender les obligations des gestionnaires routiers, à conduire une étude d'impact acoustique et plus globalement à comprendre l'articulation des différents axes de la politique de lutte contre le bruit : Cartes de Bruit Stratégiques, Classement Sonore des Voies, résorption des Points Noirs du Bruit et protection des riverains.

OBJECTIFS PÉDAGOGIQUES

À l'issue de ce module, les stagiaires seront capables de :

- Connaître les effets du bruit sur la santé et les notions de base de l'acoustique
- Comprendre les paramètres d'émission et de propagation du bruit routier
- Décliner la réglementation applicable à un projet routier
- Analyser et proposer les solutions de limitation des nuisances sonores les mieux adaptées

PUBLIC



La formation s'adresse aux personnels en charge de la thématique acoustique au sein des collectivités gestionnaires d'infrastructures routières, ou dans les bureaux d'études techniques.

Une offre de formation "approfondissement" est également proposée.

A noter : En cas d'inscription d'une même personne aux 2 offres, les modalités d'inscription sont distinctes.

NIVEAU PRÉ-REQUIS

Aucun



OUTILS PÉDAGOGIQUES

- Exposés théoriques
- Études de cas
- Mise en situation
- Retours d'expérience
- Utilisation de la plateforme mesformations.cerema.fr

MÉTHODES D'ÉVALUATION

- Dispositif d'évaluation des acquis : quiz en fin de journée

FRAIS D'INSCRIPTION

500 € HT par stagiaire (TVA à 0%)
Déjeuner inclus

DURÉE

1 journée

PROGRAMME

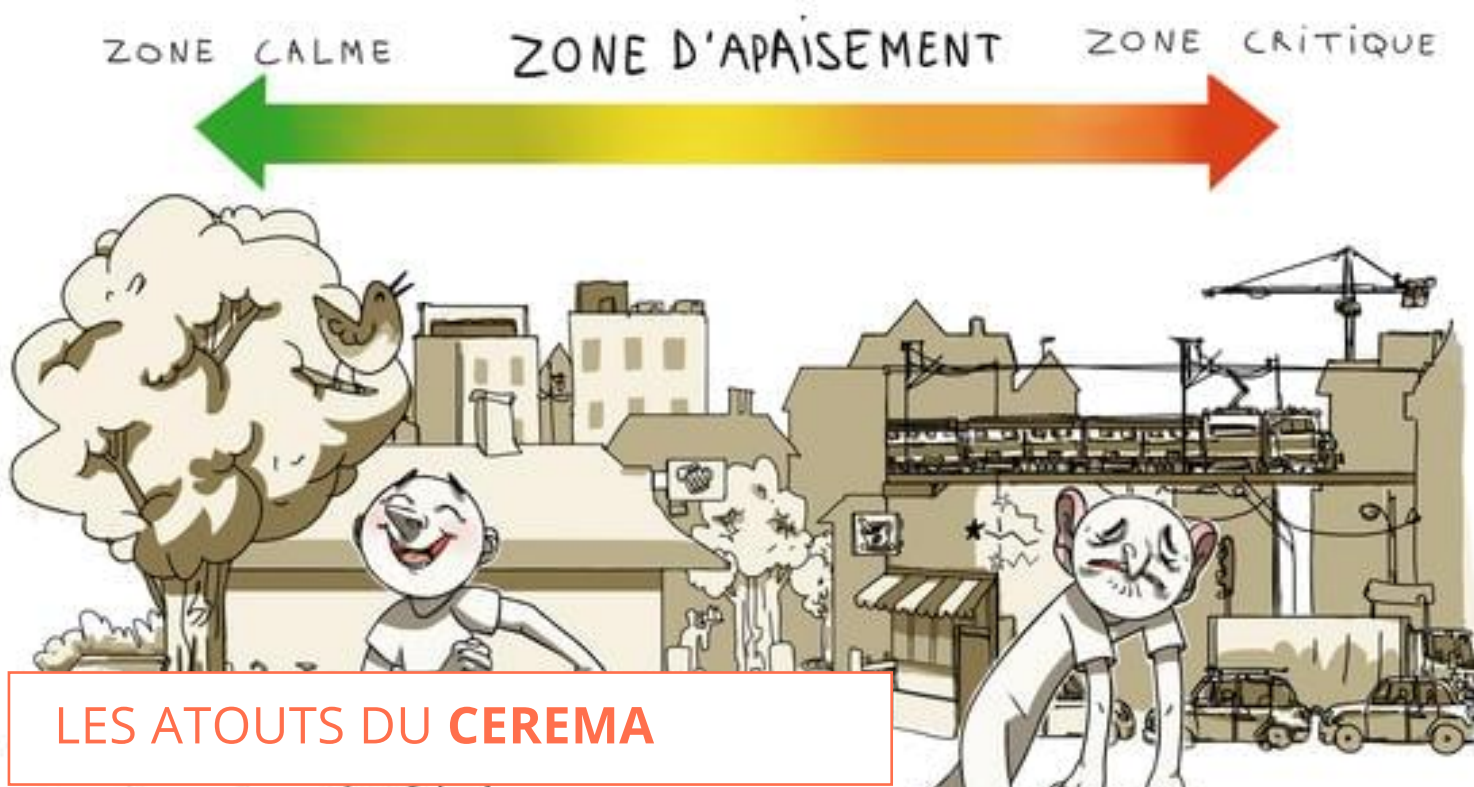


- 9h30 Présentation de l'équipe d'animation et attentes des stagiaires
- 10h00 Effets du bruit sur la santé et notions de base de l'acoustique
- 11h00 Paramètres d'émission et de propagation du bruit routier

12h00 Déjeuner

- 13h30 Réglementation applicable aux projets de transports routiers
- 15h00 Solutions de limitation des nuisances sonores, actions des Plans de Prévention du Bruit dans l'Environnement
- 15h45 Atelier mesure acoustique (principes de mesures et manipulation d'un sonomètre)
- 16h45 Temps d'échange et évaluation de la journée

17h00 Fin de la journée



- ✓ Des équipes pluridisciplinaires et expertes (aménageurs, ingénieurs, techniciens)
- ✓ De nombreuses années d'expérience opérationnelle au service des collectivités territoriales
- ✓ Des participations actives à l'édition de normes et règlements, aux côtés des pouvoirs publics et de réseaux de partenaires et d'experts reconnus

COORDINATION DE LA FORMATION

Geoffrey POT

Responsable thématique Bruit,
Cerema Hauts-de-France

INFORMATION ET INSCRIPTION

formation.catalogue@cerema.fr